

Miscellanea : La protection médico-sociale de la maternité et de l'enfance en Ethiopie

Autor(en): **Charocopos, Spiros A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Acta Tropica**

Band (Jahr): **11 (1954)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-310488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Miscellanea.

La protection médico-sociale de la maternité et de l'enfance en Ethiopie.

Par SPIROS A. CHAROCOPOS.

(Reçu le 23 novembre 1953.)

La Cour Impériale d'Ethiopie m'ayant fait le grand honneur de m'inviter par l'intermédiaire de l'Ambassade Royale de Grèce à Addis-Abeba à visiter l'Ethiopie, j'ai pu, avec l'approbation de mon Gouvernement, réaliser ce voyage dans le bel Empire Ethiopien en mars-avril 1952.

Le but de ma visite était de me rendre compte de l'état de santé des enfants de ce pays ; me basant sur mon expérience personnelle et sur les conditions particulières qui existent en Ethiopie, je voudrais suggérer des mesures qui pourraient être prises pour la protection médico-sociale de la maternité et de l'enfance.

L'organisation de la Santé Publique en Ethiopie a été inaugurée en 1908, durant le règne de l'Empereur Ménélik II, par l'institution d'une Direction de Santé au Ministère de l'Intérieur. — En 1947, le Ministère de la Santé Publique a été créé ; il se trouve en étroite collaboration avec la Croix Rouge Ethiopienne, avec les diverses organisations médico-sociales et avec les missions étrangères.

Divers hôpitaux fonctionnent en Ethiopie, dont le plus grand nombre dans la capitale, et les plus importantes villes de province. Ces hôpitaux sont modernes et leur fonctionnement est très satisfaisant.

Le travail de prévoyance médico-sociale s'effectue rarement par les hôpitaux, mais surtout en dehors d'eux par la protection de la Santé Publique. J'ai eu l'occasion de visiter les hôpitaux de la capitale, de Dire-Dawa et du Harrar. Les principaux hôpitaux de la capitale sont les suivants :

L'hôpital *Ménélik*, le plus ancien hôpital du pays, a plus de 40 ans et dispose d'environ 400 lits ; il est dirigé par le médecin grec Dr G. Dassios.

L'hôpital *Haïlé Sélassié*, créé en 1924, dispose de 160 lits pour diverses spécialités. Depuis 1946 l'hôpital est sous la direction médicale de la Mission Suédoise. La section d'ophtalmologie est sous la direction du médecin grec S. Chatgimichalis.

L'hôpital *Ras Desta*, créé en 1947, est sous gestion municipale ; il dispose de 70 lits ; les médecins en service sont de nationalité italienne, autrichienne et grecque.

L'hôpital *Zauditou Memorial* est sous direction Américaine et comprend diverses spécialités.

L'hôpital russe est dirigé par les russes. La polyclinique *Teclehai Manot* dispose de dispensaires pour diverses spécialités. Dans cette polyclinique travaille avec beaucoup d'enthousiasme et de zèle Madame Dr O. K. Abbot, médecin anglais. C'est sur son initiative qu'a été fondé le premier centre de prévoyance sociale pour l'enfance.

L'hôpital *Princess Tsahai* fonctionnera très prochainement comme Maternité et Hôpital des Enfants sous la direction du médecin Anglais Dr. Byan.

J'ai visité aussi la Croix Rouge Ethiopienne, créée en 1935 sur les directives de Genève, et qui se trouve en rapport avec la Croix Rouge nationale de

différents pays et avec la Croix Rouge Internationale. L'héritier du trône, le prince *Asfa Wassen*, est son président, et le directeur du Cabinet Impérial, le Ministre *Taffara Work*, en est le vice-président. — J'ai eu l'honneur d'assister à la Séance du Conseil Administratif de la Croix Rouge Ethio-pienne, pendant laquelle il a été question de la possibilité pour la Croix Rouge Ethio-pienne d'exercer et d'assurer la prévoyance médico-sociale de la maternité et de l'enfance.

J'ai visité également l'Association Nationale des Femmes Ethiopiennes, qui offre son travail volontaire, son aide financière, et fait de la propagande pour l'enfant. — La secrétaire de l'Association a eu la gentillesse de m'accompagner à une visite d'un orphelinat et d'une école de travaux manuels. — Enfin j'ai admiré le travail méritoire du Club des Femmes Etrangères (sous la direction de M^{me} Kurle, femme du consul général de Grande-Bretagne) pour l'instruction des mères et la protection des enfants.

Le peuple d'Ethiopie est, sans conteste, un peuple conservateur, attaché à ses traditions, mais il n'est pas réactionnaire ; il s'adapte au contraire facilement à toute nouveauté bonne et utile. Ainsi les progrès obtenus pendant ces dernières années dans toutes les manifestations sociales de la vie de l'empire Ethio-pien, sous le règne de son empereur *Haïlé Sélassié*, si favorable au progrès, sont importants et dignes d'admiration.

L'instruction est d'un intérêt primordial pour l'empereur. Le résultat en est la construction d'un grand nombre de nouvelles écoles, l'augmentation du nombre des élèves et l'institution de bourses scolaires pour étudiants à l'étranger.

Dans l'Empire Ethio-pien, la protection médico-sociale de la maternité et de l'enfance fait face, ainsi que la santé publique, à des problèmes communs dans tout le continent Africain : amélioration du régime alimentaire, habitation, habillement, conditions de travail, communications, complètement et application de la législation sanitaire.

Nous allons nous occuper du dernier problème, à savoir le complètement et l'application de la législation sanitaire. Celle-ci doit être dirigée de façon à faire face, par la prévention et le traitement, aux différentes maladies sociales et autres maladies, particulièrement fréquentes dans ce pays, telles que le paludisme, la tuberculose, la syphilis et autres maladies vénériennes, la lèpre, le trachome, les autres maladies infectieuses et celles de l'appareil digestif et respiratoire. Mais la prévention et le traitement de ces maladies exige d'une part un personnel sanitaire suffisant, et d'autre part le fonctionnement des établissements consultatifs et préventifs suffisants pour la protection de l'enfant.

Or, il est indispensable qu'un certain nombre de médecins de différentes spécialités, sages-femmes, infirmiers et infirmières visiteuses soient appelés et enseignés. En cas de besoin, l'enseignement des médecins auxiliaires peut être effectué dans des écoles spéciales afin qu'ils puissent assumer au plus tôt leurs fonctions à la campagne.

Des pédiatres doivent prendre la direction des établissements thérapeutiques, des centres consultatifs et des centres de vaccination ou des cliniques pour enfants.

La formation de centres consultatifs est indispensable pour femmes enceintes auxquelles seront donnés des conseils concernant l'hygiène et l'alimentation. Le personnel consistera en un médecin accoucheur ou un médecin exerçant la médecine générale, et une ou plusieurs infirmières visiteuses qui, dans leurs visites à domicile, donneront les conseils nécessaires.

La fondation de maternités, dans lesquelles des accouchements auront lieu, est nécessaire. Leur fondation commencera dans les villes et surtout dans la

capitale. La fondation de centres pour nouveau-nés est aussi indispensable : des conseils y seront donnés concernant l'alimentation et les soins pour bébés.

La fondation de cliniques pour enfants malades, indépendantes ou attachées aux hôpitaux généraux, existant dans la capitale et d'autres villes, serait alors la conséquence logique. Les conseils devraient être donnés gratuitement aux enfants qui se rendent à ces établissements. Des vaccinations préventives et obligatoires contre les maladies infectieuses doivent être effectuées dans les centres consultatifs et cliniques.

Des dispensaires ambulants avec médecins et infirmières doivent fonctionner à la campagne.

La durée de l'enseignement des sages-femmes et des infirmières pourra être au commencement d'une année, ensuite de deux ou trois années.

L'organisation des services sanitaires pour écoliers aussi est indispensable, afin que leur état de santé soit surveillé systématiquement.

Le contrôle systématique des contagions tuberculeuses des enfants est nécessaire. Des cliniques spéciales devront être formées pour la vaccination contre la tuberculose et la prestation de conseils pour le traitement de ses différentes formes.

Les maladies de l'appareil digestif et respiratoire sont, avec la syphilis héréditaire, les causes les plus courantes du décès des nouveau-nés. Les maladies de l'appareil digestif peuvent être combattues par l'éducation des mères en ce qui concerne la propreté des enfants et leur alimentation, les maladies de l'appareil respiratoire par l'habillement approprié, la syphilis héréditaire en soumettant les malades au traitement spécifique. La consultation immédiate chez les médecins est à cet effet essentielle. Il faudra fonder des cliniques contre le paludisme et entreprendre la lutte contre le trachome.

Le fonctionnement des cuisines populaires est également nécessaire pour la nutrition des enfants pauvres et des écoliers.

La Société Ethiopienne, ainsi que l'État Ethiope, doivent affronter sérieusement le problème de la protection médico-sociale de l'enfant en Ethiopie. La mise en vigueur de la législation sanitaire et de la propagande exigera les fonds nécessaires. L'État doit disposer des moyens financiers nécessaires pour ce but soit en réduisant les dépenses, soit par de nouveaux impôts, par l'organisation de cotisations et l'émission de timbres spéciaux. Certains jours doivent être fixés pour des cotisations en faveur des enfants. Il faudrait organiser des expositions, fêtes philanthropiques, etc. A la contribution officielle de l'État, doit s'ajouter l'initiative privée qui doit prendre part à cet effort national, avec du matériel humain et des moyens financiers. Les classes riches et les classes moyennes devraient être les premières à s'occuper des besoins des enfants et contribuer aux dépenses pour cet honorable effort.

L'application générale des mesures proposées est évidemment difficile, mais l'application progressive serait possible. On devrait commencer par fonder, dans la capitale, des centres consultatifs pour les femmes enceintes, des centres consultatifs pour les nouveau-nés et des hôpitaux pour enfants malades.

La fondation d'une organisation spéciale pour la protection de la mère et de l'enfant serait évidemment difficile à cause des conditions particulières du pays. C'est pourquoi nous proposerions que la Croix Rouge Ethiopienne formât des annexes pour la protection de la maternité et de l'enfance. Ces annexes devraient entreprendre d'une part la propagande pour la protection des enfants et d'autre part pour la formation et la surveillance du fonctionnement des susdits centres ou hôpitaux. Si cela est impossible à organiser, il serait tout de même indispensable de fonder des sections pour enfants malades dans l'hôpital Municipal de Ras Desta que nous considérons comme le mieux approprié, plus tard dans d'autres établissements thérapeutiques.

La propagande aura deux buts : d'une part accentuer l'importance de cette tâche, faciliter l'enrôlement des volontaires et obtenir les fonds nécessaires, d'autre part contribuer à la vulgarisation des notions principales de l'hygiène et du régime alimentaire des enfants. — Ainsi la famille apprendra à se rendre chez le médecin et à le consulter pour des questions concernant l'hygiène de la grossesse, de l'accouchement et de l'enfant. De cette façon la famille sera aidée par l'Etat à l'application de tout ce qui lui a été enseigné. La propagande devrait être faite par les instituteurs et les institutrices dans les écoles, qui devraient connaître les notions primaires de l'hygiène des enfants, par des conférences de popularisation, par la presse et par la projection au cinéma.

L'Etat et la Société Ethiopienne devraient arriver à la conviction que toute dépense faite pour l'hygiène préventive en général, et surtout pour la mère et l'enfant, sera productive et d'intérêt national.
